

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2025

Convoqué le 11 décembre 2025, le Conseil de Communauté d'Alès Agglomération s'est réuni en Salle des Assemblées de l'ATOME à Alès le mercredi 17 décembre 2025 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Monsieur le Président signale que ce Conseil communautaire devrait être le dernier de ce mandat, sauf s'il y a des besoins. Il ne peut pas commencer la séance sans rendre un hommage à une personnalité du territoire qui est parti brutalement, il s'agit de Jacky Valy. Il a été maire de la commune de Saint Julien les Rosiers, conseiller départemental et vice-président du Département. Il a occupé un très grand nombre de responsabilités politiques sur le territoire durant des décennies. Il avait ancré en lui cet engagement politique, avec lequel Monsieur le Président avait parfois quelques divergences sur le fond mais dont les débats se sont toujours tenus de haute lignée et dont les positions, contrairement à ce que l'on peut voir aujourd'hui, dans le débat politique national avait une autre tenue. C'était le temps où dans la politique les affrontements d'idées se faisaient pour avancer et non pas pour empêcher ou pour le conflit permanent. C'était un engagement politique beau et noble, quelles que soient les idées défendues. **Monsieur le Président** propose de rendre un hommage collectif avec une minute de silence à Jacky Valy et informe qu'une cérémonie aura lieu au stade Nelson Mandela de Saint Julien les Rosiers.

Monsieur le Président souhaite également avoir une pensée particulière pour les agriculteurs, les paysans, les vigneron, les viticulteurs en grande souffrance aujourd'hui, qui manifestent pour survivre, avec des actions, certes qui paralysent la vie économique du territoire. Mais il veut leur apporter tout son soutien. Il pense que c'est un soutien partagé, d'autant que l'Agglomération d'Alès, comme le Pôle métropolitain Nîmes Alès a choisi depuis de très nombreuses années de s'investir dans la défense des filières de proximité, dans le soutien à la viticulture, aux produits bio en filières courtes à travers le plan alimentaire de territoire, à travers le soutien des filières pour 2026 dont ils ont voté le principe le matin même avec le Pôle métropolitain.

Également le soutien à la filière du blé avec la baguette La belle Gardoise dont ils ont inauguré la semaine dernière concomitamment à Nîmes et à Alès, les premières baguettes issues à 100 % du territoire, de la production, à la transformation, au stockage et à la fabrication. Il les engage à goûter ce pain qui est délicieux et qui pour lui est la preuve qu'en s'organisant au niveau local, il est possible de faire de grandes choses ensemble. Et si la Belle gardoise existe aujourd'hui c'est parce que l'Agglomération a été la première collectivité à soutenir cette opération proposée par les boulangers et les syndicats des boulangers avec un soutien du Pôle métropolitain à hauteur de 20 000 €, qui a permis à d'autres collectivités de suivre après. Et de faire en sorte que quasiment 3 ans après, tout cela prend beaucoup de temps, il soit possible de sortir les premières baguettes.

Tout comme ils le font sur la viticulture à travers l'IGP Cévennes et le soutien des vigneron avec un soutien financier des opérations de développement de l'agriculture. À quelques jours des fêtes de Noël, beaucoup d'agriculteurs sont en grande souffrance.

Pour la première année historiquement, et ce n'est pas une bonne chose, la France voit sa balance commerciale agricole déficitaire. Alors que jusqu'il y a quelques années, la France était le 1^{er} pays européen en matière d'agriculture. Elle était dans les trois 1^{ères} puissances mondiales agricoles pendant de nombreuses années. Les agriculteurs étaient la fierté nationale avec à la fois leur rôle pour nous nourrir, mais aussi leur rôle d'aménageur de territoire. Il lui paraît donc logique en cette fin d'année d'avoir une pensée pour eux en espérant que le bon sens l'emporte, tant au niveau national (sans rentrer dans les débats sur l'abattage des troupeaux car ce sont les vétérinaires qui doivent le dire) où il faut leur apporter un soutien parce que si demain la filière viande disparaît du territoire... Il proposera d'ailleurs un soutien certes symbolique pour l'abattoir du Vigan.

Il rappelle que l'Agglomération n'a pas de compétences particulières pour soutenir l'agriculture ou la viticulture, mais c'est un choix partagé unanimement qui fait parti du projet de territoire.

Monsieur le Président souhaite également avoir une pensée pour leur collègue Julie Lopez Dubreuil qui devait être présente ce soir et qui lui a fait savoir dans l'après-midi qu'elle avait été dans l'obligation de rejoindre en urgence sa fille qui est malade. Il a une pensée pour elle, sa famille et sa fille dans ces moments difficiles.

En bonne nouvelle, qui rejailli sur tout le territoire, **Monsieur le Président** informe que selon les derniers chiffres de l'INSEE pour la ville d'Alès, la population augmente, mais il pense que cela va être le cas pour beaucoup de communes de l'Agglomération, dont il n'a pas encore les chiffres.

En 2025, la ville d'Alès a connu une arrivée de 1 200 habitants supplémentaires, après les 1 000 de l'an dernier, celle de l'année d'avant et encore celle d'avant. Ce qui veut dire que depuis 6 ans, la ville d'Alès et l'Agglomération voient leur population croître de façon considérable. La ville d'Alès est celle avec la plus forte dynamique démographique de France. Il veut voir dans ce chiffre à la fois l'excellence du territoire, des Cévennes et peut être également, comme ils le portent collectivement à travers les projets qu'ils mènent dans l'Agglomération, le fait que ce sont des territoires du bien vivre où les gens viennent de plus en plus nombreux par choix et non par obligation.

Avec depuis 3 ou 4 ans, ce qui est nouveau, des jeunes familles. Auparavant, les nouveaux arrivants étaient souvent des personnes qui à l'aube de leur retraite voulaient renouer avec leurs racines cévenoles. Bien sûr, ce phénomène continue et beaucoup d'habitants reviennent, mais il y a aussi de jeunes familles qui viennent s'implanter grâce à la qualité de vie offerte sur le territoire en comparaison avec celle qu'ils avaient dans des villes souvent plus grandes. 90 % de ces nouveaux habitants font part de leur satisfaction de vivre ici. Il faut être collectivement fier de ces chiffres. Ce n'est pas un objectif politique qu'ils se fixent, mais une conséquence des politiques qu'ils mettent en place. C'est très engageant pour les élus de voir que ces politiques portent leurs fruits.

Autre élément un peu moins drôle et c'est la raison pour laquelle **Monsieur le Président** leur disait que ce soir ce sera sûrement le dernier Conseil communautaire du mandat, la loi de finances de l'État n'est pas près d'être votée et l'on ne sait pas ce qui va en advenir. Ce qui est sûr c'est que les collectivités sont dans l'incapacité de mettre en place des budgets honnêtes puisqu'entre ce qui est entendu dans les projets de lois et ce qui va sortir dans la loi de finances, ce sera différent.

Ils n'en savent rien, sauf que l'impact à un ou deux milliards près au niveau national aura des conséquences potentiellement dramatiques pour les territoires. Ils portent collectivement, notamment les maires ici présents, ce combat pour faire en sorte que les gouvernements quel qu'ils soient depuis des années arrêtent de taper sur les collectivités locales à travers la baisse ou la suppression des dotations et des soutiens. Ce n'est pas un cadeau que fait l'État aux collectivités territoriales mais le juste dû des différentes réformes faites sur la fiscalité.

Il rappelle que sur ce seul mandat, il y avait un engagement, suite à la suppression de la taxe d'habitation, d'une compensation à minima de l'augmentation qu'aurait dû subir les bases de la taxe d'habitation et aujourd'hui on en est très loin. Ce qui signifie que cet engagement n'est pas tenu. Ce qui veut dire aussi qu'à l'époque, ils avaient raison de ne pas faire confiance aux gouvernants dans les annonces faites. En tout état de cause, aujourd'hui, les nouvelles qui arrivent sont que demain les collectivités seront amputées d'entre 5 et 7 milliards d'euros, ce qui va avoir des conséquences catastrophiques pour certaines communes ou EPCI qui seront les principales collectivités impactées. Avec des conséquences notamment sur les capacités d'investissement.

Monsieur le Président tient à rappeler que les collectivités locales portent collectivement près de 75 % de l'investissement public et que si l'on renie les dotations, ce sont des conséquences sur les épargnes nettes et donc les capacités d'investissement à court terme. Et à terme, moins d'écoles, moins de collèges, moins de lycées, de zones d'activités économiques, de crèches, d'activités culturelles, sportives ou des hausses de fiscalité, alors qu'elle est déjà assez insupportable pour beaucoup de personnes. Il profite de cette soirée pour dire à tous qu'aujourd'hui il faut se lever contre ces décisions prises par des gens qui ne connaissent pas les territoires, la gestion des collectivités locales et qui pensent qu'elles gaspillent de l'argent.

Il leur dit que la Cour des Comptes, les Chambres Régionales des Comptes, les services fiscaux sont là pour surveiller les dépenses des collectivités car aujourd'hui malgré la constitution, les collectivités territoriales sont sous tutelle, et les contrôles pour la grande majorité voire la quasi-unanimité montrent qu'elles savent bien gérer l'argent public puisqu'elles ne créent pas de dettes.

Les seules dettes portées par les collectivités locales sont des dettes d'investissement qui créent de la richesse à la fois dans les travaux et les équipements qui sont construits grâce à cet argent. Ce n'est pas le cas de l'État qui fait des dettes de fonctionnement pour payer les fonctionnaires. Cela fait 30 ans que ce sont les mêmes débats, aujourd'hui il faut sauver les territoires parce que les collectivités ne sont pas le problème de la France, elles sont la solution. C'est la solution du service public, de la solidarité, de la défense de la culture, des traditions, du sport... C'est la solution au développement économique territorial, au développement industriel, au développement durable, au soutien aux agriculteurs et viticulteurs.

Les contribuables ne doivent pas être la vache à lait pour compenser des décisions bien souvent incomprises de la part de l'État. Il ne voit donc pas comment dans les deux mois qui arrivent, ils auront les moyens de faire un débat d'orientation budgétaire puisqu'ils n'auront pas les éléments pour donner la vérité.

Pour l'année qui va s'achever, même si le compte administratif n'est pas fait, une fois de plus l'Agglomération a tenu, de manière générale, ses objectifs en matière de dépenses, les fonctionnaires territoriaux de l'Agglomération ont été responsables, raisonnables. Ils ont permis d'avancer le projet de territoire qui est réalisé à plus de 80 % conformément à leur engagement. Aujourd'hui il peut dire avec fierté qu'il y a une administration et des fonctionnaires qui ont joué le jeu à la fois de mettre en œuvre le projet de territoire et de contrôler les dépenses. Il reste encore à faire, il faut faire des efforts à tous les niveaux, mais à un moment les efforts deviennent difficiles, voire impossibles à faire sans diminuer du service public ou sa qualité, ce qu'il refuse.

Monsieur Patrick MALAVIEILLE, vice-président représentant la commune de La Grand'Combe, rappelle que Monsieur le Président a annoncé que ce serait sans doute le dernier Conseil d'Agglomération de la mandature, compte tenu des éléments qu'il a rappelé. Il veut profiter donc de cette séance, qui sera la dernière pour lui, puisqu'il ne sera pas candidat aux prochaines élections communautaires, pour adresser quelques remerciements. D'abord à Monsieur le Président, pour la qualité des liens qu'ils ont tissés depuis maintenant dix ans, dans le respect mutuel de leurs sensibilités respectives. Monsieur le Président n'a pas adhéré au Parti communiste et lui n'a pas adhéré aux Républicains.

Ensuite, des remerciements, à Max Roustan, avec qui la fusion a pu se faire. Ce n'était pas facile. Et l'arrivée de la Grand'Combe et de quelques autres communes ont pu inquiéter dans les chaumières qui étaient installées confortablement. Il espère qu'avec le temps, ils ont pu lever toutes les préventions et ont montré l'utilité d'un territoire cohérent. Enfin, il voudrait remercier le directeur général des services et l'ensemble des personnels d'Alès Agglomération pour leur investissement au quotidien et tout au long de ces années. Quant à ses collègues, qui vont solliciter leur renouvellement dans le cadre des prochaines élections. Il leur souhaite à tous et à toutes bonne chance et à celles et ceux qui prennent du recul une bonne retraite méritée. Il les remercie.

Monsieur le Président le remercie pour ses mots, il n'en rajoutera pas sur ce qu'il vient de dire, mais il garantit que la fusion, même si elle a fait couler beaucoup d'encre et beaucoup de débats, est aujourd'hui, non seulement plus que validée, mais également ce qu'ils montrent collectivement dans cette assemblée et dans toutes les autres réunions de l'agglomération c'est qu'ils ont compris que l'avenir se construisait tous ensemble et que plus on est nombreux, plus on va loin. Il pense que ce regroupement, et non pas la fusion, a de l'allure et qu'au niveau régional, quand on parle d'Alès Agglomération, 5^{ème} Agglomération d'Occitanie en nombre d'habitants, c'est quelque chose d'important et finalement la taille ça compte. Ils peuvent être fiers collectivement du travail accompli et il espère que cela pourra perdurer dans le même état d'esprit.

Monsieur le Président invite **Monsieur Patrick CATHELIN**, **Directeur Général d'Alès Agglomération**, à procéder à l'appel :

ÉTAIENT PRÉSENTS (79) : Christophe RIVENQ, Max ROUSTAN, Nicolas PERCHOC, Valérie MEUNIER, Aimé CAVAILLE, Jean-Charles BÉNEZET, Philippe RIBOT, Patrick MALAVIEILLE, Jennifer WILLENS, Ghislain CHASSARY, Michel RUAS, Aurélie GENOLHER, Christophe BOUGAREL, Jean-Michel PERRET, Geneviève BLANC, Serge BORD, Georges BRIOUDES, Frédéric ITIER, Alain GIOVINAZZO, Sylvain ANDRE, Liliane ALLEMAND, Gérard BANQUET, Michel VIGNE, Denis KURCHARCZAK, Joseph BARBA,

Guy CHERON, Rémy BOUET, Michel MERCIER, Olivier AVOUAC, Thierry JACOT, Pascal MILESI, Marc JEKAL, Jean-Claude D'ANTONA, Hélène BON, Jack VERRIEZ, Jacques PEPIN, Lionel ANDRE, Cyril OZIL, Jérôme VIC, Johanna HUGUET, Adrien CHAPON, Marc SASSO, René MEURTIN, Patrick JULLIAN, Roch VARIN D'AINVELLE, Laurent CHAPPELLIER, Patrick LARMAGNAT, Thierry JONQUET, Monique CRESPO-N-LHERISSON, Georges DAUTUN, Bruno BIONDINI, Georges RIBOT, Jean-Noël PUDDU, Lionel SUGIER, Alain BENSACOUN, Joseph PEREZ, Béatrice LADRANGE, Marie-Christine PEYRIC, Michèle VEYRET, Evelyne RICHARD, Martine MAGNE, Marie-Claude ALBALADEJO, Marc BENOIT, Christian CHAMBON, Elisabeth NAAMAR, Catherine LARGUIER, Ysabelle CASTOR, Nordine SEKARNA, Jean-Régis MASSON, Jérôme MEYNIER, Cyril LAURENT, Lysiane GUY, Christelle LOZANO, Karine MONTENEZ, Angélique PEIRETTI-GARNIER, Céline FONTBONNE, Guilhem LEMARIE, Méryl DEBIERRE, Lucas CELESTE

POUVOIRS (20) : Éric TORREILLES pouvoir à Philippe RIBOT, Christian TEISSIER pouvoir à Gérard BANQUET, Jean-Luc GIBELIN pouvoir à Lysiane GUY, Thierry BAZALGETTE pouvoir à Jean-Charles BENEZET, Julien HEDDEBAUT pouvoir à Max ROUSTAN, Marielle VIGNE pouvoir à Aurélie GENOLHER, Fabien FIARD pouvoir à Thierry JACOT, Andrée ROUX pouvoir à Rémy BOUET, Frédéric GRAS pouvoir à Christophe BOUGAREL, Jean-Marie MALAVAL pouvoir à Guy CHERON, Gérard BARONI pouvoir à Roch VARIN D'AINVELLE, Roseline BOUSSAC pouvoir à René MEURTIN, Jean-Claude ROUILLON pouvoir à Martine MAGNE, Alain AURECHE pouvoir à Marie-Claude ALBALADEJO, Antonia CARILLO pouvoir à Jean-Régis MASSON, Paul PLANQUE pouvoir à Béatrice LADRANGE, Soraya HAOUES pouvoir à Aimé CAVAILLE, Fabienne FAGES-DROIN pouvoir à Méryl DEBIERRE, Laurent RICOME pouvoir à Christophe RIVENQ, Corinne RAVAUD pouvoir à Lucas CELESTE

ABSENTS EXCUSÉS (12) : Patrick DELEUZE, Julie LOPEZ-DUBREUIL, Jean-Jacques VIDAL, David GUIRAUD, Didier SALLES, Guy MANIFACIER, Catherine PINAIRE, Henri CROS, Jean-Michel BUREL, Sébastien MAGNY, Ginette LAFONT, Arnaud BORD

Monsieur le Président indique que le quorum est atteint.

Monsieur le Président souhaite donner une information sur le Plan Inter Communal de Sauvegarde (PICS). La loi Matras du 25 novembre 2021 relative à la consolidation du modèle de sécurité civile rend obligatoire l'élaboration du Plan Inter Communal de Sauvegarde (P.I.C.S.) pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Le PICS est un outil de coordination et d'accompagnement à la gestion de crise qui doit :

- préparer la solidarité intercommunale en cas de crise frappant une ou plusieurs communes membres,
- mettre en place une organisation de gestion de crise pour mobiliser les moyens communaux et intercommunaux,
- permettre le maintien ou la reprise des compétences intercommunales en cas de crise.

Il est à noter que le Plan Inter Communal de Sauvegarde ne se substitue pas aux Plans Communaux de Sauvegarde. En effet, le pouvoir de police administrative appartient toujours aux maires même en cas de déclenchement du Plan Inter Communal de Sauvegarde.

L'élaboration du PICS d'Alès Agglomération est actuellement en cours.

Monsieur Lucas CELESTE, conseiller communautaire représentant la commune de Saint Privat des Vieux, est élu secrétaire de séance.

I - ASSEMBLÉES

Approbation du Procès-Verbal du Conseil de Communauté du 16 octobre 2025

Le Procès-Verbal de la séance du 16 octobre 2025 a été approuvé à l'unanimité, sans remarque.

DGA RESSOURCES

II - FINANCES

1. Tarifs 2026

Monsieur le Président rappelle qu'ils ont tous reçu la liasse des tarifs qui reprend tous les tarifs de l'Agglomération. On peut y retrouver l'ensemble des services à la population tels que la Petite

enfance, des travaux portés par la REAAL et autres. Il leur propose cette année un maintien global de 99 % des tarifs, une baisse de la hausse sur les tarifs d'eau potable votés avec la plan Alès Aggl'Eau 2030 qui a été amendé suite à la hausse de l'inflation.

Chaque année était prévue une hausse de 0,11 € HT /m³. Comme ils n'ont pas été en capacité de tout dépenser. Il leur propose de baisser cette hausse à 0,05 € et de maintenir les abonnements au prix de 2025 pour l'eau.

Pour l'assainissement collectif, maintien aussi de l'abonnement, pas d'évolution en 2026 par rapport à ce qui était prévu et une hausse des prix du m³ consommé de 0,065 € HT pour la redevance investissement.

Pour la redevance d'exploitation, pour les communes en Régie, maintien de l'abonnement et hausse du prix de 0,0096 € HT pour compenser l'inflation à 1,2 %.

Pas d'évolution tarifaire sur le SPANC, pas d'évolution sur la PAC.

Pour la médiathèque, adaptation des prix pour les rendre plus équitables.

Pour les ALSH, ce sont les quotients familiaux qui sont augmentés en accord avec la CAF.

On ajoute la halle des sports de Clavières et le gymnase Denis Aigon à la Grand'Combe.

Modification de façon mineure de quelques objets dans les boutiques, mais ils peuvent être achetés ou pas par les visiteurs.

Dans le développement du territoire, ajout des tarifs de la cuisine itinérante, la fameuse PAT mobile qui n'existait pas avant.

Pour le Pôle Mécanique, ce sont des tarifs exclusivement payés par les usagers, suppression de certains tarifs et création d'autres qui permettent l'équilibre financier du Pôle Mécanique, qui ne touchent pas les usagers contribuables, mais uniquement les utilisateurs du site.

Tous les autres tarifs ne bougent pas. Ces tarifs n'évoluent que lorsque que c'est obligatoire. La totalité de ces tarifs, pour le budget principal, ne représente que moins de 4 % des recettes. Les budgets de fonctionnement, sont à 96 % abondés par les dotations, les impôts et à 4 % les recettes payées par les usagers. C'est le service public solidaire.

Monsieur Philippe RIBOT, vice-président et maire de la commune de Saint Privat des Vieux, n'a pas compris pourquoi on ne respectait pas le plan Alès Aggl'Eau 2030.

Monsieur le Président signale qu'il fait bien de poser la question et qu'il est peut-être passé un peu vite sur le sujet. C'est parce que l'on n'a pas pu investir les 11 millions d'euros et il reste environ 3 millions d'euros à investir, avec les reports sur l'année prochaine ils ne pourront pas. C'est très compliqué de tenir les délais sur certains travaux avec les problèmes d'autorisation, d'appels d'offres, de normes, de subventions... On ne va pas thésauriser, on laisse l'argent aux usagers.

Monsieur le Président propose d'approuver les tarifs et redevances applicables sur le territoire.

L'ensemble des tarifs en vigueur est présenté en annexe.

Votants : 99

Pour : 99 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

2. Décision modificative n°2 – Exercice 2025 – Budget Principal – Budget annexe Construction Gestion Bâtiments à vocation économique

Cette décision modificative consiste à effectuer des virements de crédits sur le budget principal en fonctionnement et en investissement sans modifications des équilibres budgétaires votés.

Des virements de crédits pour le budget annexe Construction - Gestion Bâtiments sont réalisés sans modification des équilibres budgétaires votés.

Monsieur le Président informe que cela n'appelle pas de ressources supplémentaires, c'est uniquement à l'intérieur des budgets de l'Agglomération qu'il y a des modifications.

DECISION MODIFICATIVE DU 17 DECEMBRE 2025

BUDGET PRINCIPAL - INVESTISSEMENT

IMPUTATION	SERVICE	LIBELLE	DEPENSE	RECETTE
10/10222/01	FIN	Remboursement FCTVA	15 200	0
21/2188/311	FIN1	Autres immobilisation	-15 200	0
21/2188/311	FIN1	Autres matériels informatiques	-1 800	0
21/21838/313	ALMED	Autres matériels informatiques	1 800	0
21/217848/020	RM	Autres matériels de bureau	-9 041	0
21/21848/020	RM	Autres matériels de bureau	9 041	0
26/261/61	ECON	Titres et participation	300 000	0
21/2188/020	FIN1	Autres immobilisations	-300 000	0
21/2188/311	FIN1	Autres immobilisation	-80 000	0
16/1641/01	FIN1	Emprunts	80 000	0
040/13911/01	FIN	Quot-part subvention	140 000	0
23/2313/020	FIN1	Travaux en cours	140 000	0
040/28031/01	FIN	Amortissements	0	140 000
021/021	FIN	Virement du fonctionnement	0	140 000
			280 000	280 000

BUDGET PRINCIPAL - FONCTIONNEMENT

IMPUTATION	SERVICE	LIBELLE	DEPENSE	RECETTE
011/6228/61	ECON	Maintenance	-1 000	0
65/65818/61	ECON	Autres droits d'utilisation	1 000	0
014/739211/020	FIN	Attribution de compensation	600 000	0
73/73211/020	FIN	Attribution de compensation	0	300 000
011/611/020	FIN1	Contrats de prestation de services	-190 000	0
011/62268/020	FIN1	Autres honoraires, conseils	-200 000	0
011/6228/020	FIN1	Autres	-50 000	0
65/6558/020	FIN1	Autres charges de gestion	-30 000	0
65/65748/4221	CPE	Autres charges de gestion	30 000	0
65/65818/020	ALVEZ	Autres droits d'utilisation	-2 000	0
65/65818/020	BOILSH	Autres droits d'utilisation	-2 000	0
65/65818/020	LEZAL	Autres droits d'utilisation	-2 500	0
011/6042/331	ALVEZ	Achats de prestations de services	2 000	0
011/6042/331	BOILSH	Achats de prestations de services	2 000	0
011/6042/331	LEZAL	Achats de prestations de services	2 500	0
042/6811/01	FIN	Amortissement	140 000	0
023/023	FIN	Virement à l'investissement	140 000	0
042/777/01	FIN	Quot-part subventions	0	140 000
			440 000	440 000

BUDGET ANNEXE CONS - GESTION BATIMENTS ALES AGGLOMERATION - INVESTISSEMENT

IMPUTATION	SERVICE	LIBELLE	DEPENSE	RECETTE
204/20422/61		Subvention d'équipement personn	30 000	0
20/2033/61		Frais d'insertion	-30 000	0
			0	0

Monsieur le Président propose d'approuver cette décision modificative n°2 pour l'exercice 2025.

Votants : 99

Pour : 99 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

3. Attribution de Compensation à compter du 1^{er} janvier 2025 - Actualisation

Monsieur le Président rappelle que l'actualisation de compensation c'est lorsqu'il y a un transfert de compétence et que l'on adhère à un EPCI. On calcule les charges et les recettes transférées ce qui fait une attribution de compensation positive ou négative. C'est-à-dire que c'est totalement neutre pour l'Agglomération et les communes. C'est le calcul de ce que coûte une compétence avec les recettes et les charges que l'on transfère. C'est un choix politique de construction de l'Agglomération qui oblige chaque année à le revoir.

Au regard des délibérations du 16 octobre 2024, portant régularisation définitive des AC 2023, et du 18 décembre 2024 portant actualisation de l'AC 2025, il convient d'intégrer la régularisation définitive de l'AC 2024, qui vient modifier le total des AC 2025 actualisées.

Montant des AC positives : 6 792 516 €

Montant des AC négatives : - 7 524 167 €

Nom de la commune	Régularisation AC 2024 définitive	Charges nettes transférées 2025	Total A.C. 2025 actualisée
Alès	-257 317	-5 738 996	-5 996 313
Anduze	17 762	20 742	38 504
Aujac	1 740	2 482	4 222
Bagard	-9 847	257 715	247 868
Boisset-et-Gaujac	17 996	124 500	142 496
Bonnevaux	-397	4 614	4 217
Boucoiran-et-Nozières	-346	229 915	229 569
Branoux-les-Taillades	-7 867	-39 651	-47 518
Brignon	20 367	-5 566	14 801
Brouzet-lès-Alès	-884	118 261	117 377
Castelnau-Valence	-23	58 536	58 514
Cendras	21 610	-78 249	-56 639
Le Chambon	-929	24 960	24 031
Chamborigaud	-1 764	23 382	21 618
Concoules	-626	23 999	23 373
Cruviers-Lascours	18 067	113 139	131 206
Deaux	-7 756	22 875	15 120
Euzet les Bains	1 030	71 050	72 080
Généralgues	462	-23 863	-23 401
Génolhac	12 816	14 346	27 162
La Grand-Combe	8 116	-623 609	-615 493
Lamelouze	-89	-5 356	-5 445
Laval-Pradel	3 812	-53 188	-49 376
Lézan	24 160	1 407	25 567
Les Mages	-3 946	315 975	312 029
Martignargues	-1 183	27 025	25 842
Le Martinet	-1 329	61 483	60 154
Massanes	-816	17 712	16 896
Massillargues-Atuech	-1 480	17 797	16 317
Méjannes-lès-Alès	2 608	311 693	314 301
Mialet	3 506	-50 127	-46 621
Mons	-1 131	343 721	342 590
Monteils	-8 570	17	-8 553
Ners	-3 450	77 486	74 036
Les Plans	-3 340	39 367	36 027
Portes	-2 933	-20 392	-23 325
Ribaute-les-Tavernes	21 065	-193 203	-172 138
Rousson	104 389	-251 550	-147 161
Saint-Bonnet-de-Salendrinque	-523	20 038	19 515
Saint-Césaire-de-Gauzignan	-343	4 739	4 396

Nom de la commune	Régularisation AC 2024 définitive	Charges nettes transférées 2025	Total A.C. 2025 actualisée
Saint-Christol-lès-Alès	26 450	577 902	604 352
Saint-Étienne-de-l'Olm	775	18 068	18 843
Saint-Florent-sur-Auzonnet	-5 464	192 297	186 833
Saint-Hilaire-de-Brethmas	16 015	222 712	238 727
Saint-Hippolyte-de-Caton	-375	89 142	88 767
Saint-Jean-de-Ceyrargues	1 232	-459	773
Saint-Jean-de-Serres	-2 304	14 899	12 595
Saint-Jean-de-Valérisclè	-8 588	-32 574	-41 162
Saint-Jean-du-Gard	-41 354	119 560	78 206
Saint-Jean-du-Pin	-3 890	124 530	120 640
Saint-Julien-de-Cassagnas	1 570	175 150	176 720
Saint-Julien-les-Rosiers	-5 649	444 337	438 688
Saint-Just-et-Vacquières	-787	56 801	56 014
Saint-Martin-de-Valgalgues	-12 229	202 988	190 759
Saint-Maurice-de-Cazevieille	5 868	107 776	113 644
Saint-Paul-la-Coste	-723	1 660	937
Saint-Privat-des-Vieux	-19 915	659 801	639 886
Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille	657	-50 649	-49 992
Sainte-Cécile-d'Andorge	-434	-20 656	-21 090
Sainte-Croix-de-Caderle	110	22 485	22 595
Salindres	-17 630	1 024 504	1 006 874
Les Salles-du-Gardon	-8 418	-184 747	-193 165
Sénéchas	-545	37 987	37 442
Servas	-3 660	11 244	7 584
Seynes	674	49 601	50 275
Soustelle	-91	3 432	3 341
Thoiras - Corbès	-4 644	98 996	94 352
Tornac	1 599	46 694	48 293
Vabres	1 611	27 023	28 634
La Vernarède	7 647	-34 423	-26 776
Vézénobres	-14 407	121 322	106 915

Monsieur le Président propose d'approuver cette actualisation d'attribution de Compensation.

Votants : 99

Pour : 99 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

4. Attribution de Compensation à compter du 1^{er} janvier 2026

Il convient d'approuver une AC 2026 prévisionnelle afin de permettre la continuité des versements en 2026.

Montant des AC positives : 6 051 298 €

Montant des AC négatives : - 7 664 756 €

Nom de la commune	Total A.C. 2026 prévisionnelle
Alès	-6 042 845
Anduze	147 939
Aujac	5 698
Bagard	200 605
Boisset-et-Gaujac	49 746
Bonnevaux	2 722
Boucoiran-et-Nozières	224 457
Branoux-les-Taillades	-57 164
Brignon	27 731
Brouzet-lès-Alès	117 154
Castelnau-Valence	53 670
Cendras	-75 011
Le Chambon	14 499
Chamborigaud	18 736
Concoules	23 926
Cruviers-Lascours	134 508
Deaux	9 949
Euzet les Bains	70 425
Généralgues	-32 449
Génolhac	26 808
La Grand-Combe	-531 972
Lamelouze	-6 635
Laval-Pradel	-56 742
Lézan	-17 973
Les Mages	290 951
Martignargues	21 644
Le Martinet	43 161
Massanes	17 409
Massillargues-Atuech	10 409
Méjannes-lès-Alès	297 593
Mialet	-61 431
Mons	316 160
Monteils	-17 076
Ners	67 355
Les Plans	29 726
Portes	-28 786
Ribaute-les-Tavernes	-221 932
Rousson	-139 516
Saint-Bonnet-de-Salendrinque	17 870
Saint-Césaire-de-Gauzignan	5 407
Saint-Christol-lès-Alès	431 325
Saint-Étienne-de-l'Olm	16 020
Saint-Florent-sur-Auzonnet	167 105
Saint-Hilaire-de-Brethmas	117 202
Saint-Hippolyte-de-Caton	87 524
Saint-Jean-de-Ceyrargues	882

Nom de la commune	Total A.C. 2026 prévisionnelle
Saint-Jean-de-Serres	7 607
Saint-Jean-de-Valérisclé	-44 667
Saint-Jean-du-Gard	85 488
Saint-Jean-du-Pin	109 177
Saint-Julien-de-Cassagnas	167 320
Saint-Julien-les-Rosiers	418 525
Saint-Just-et-Vacquières	53 241
Saint-Martin-de-Valgalgues	164 991
Saint-Maurice-de-Cazevieille	113 247
Saint-Paul-la-Coste	-2 100
Saint-Privat-des-Vieux	596 558
Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille	-51 919
Sainte-Cécile-d'Andorge	-28 598
Sainte-Croix-de-Caderle	20 893
Salindres	927 459
Les Salles-du-Gardon	-219 662
Sénéchas	29 752
Servas	4 601
Seynes	47 652
Soustelle	2 938
Thoiras - Corbès	85 041
Tornac	33 471
Vabres	26 979
La Vernarède	-28 280
Vézénobres	90 044

Monsieur le Président propose d'approuver cette Attribution de Compensation prévisionnelle.

Votants : 99

Pour : 99 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

5. Ouverture anticipée de crédits 2026 : Budget Principal, budgets annexes : Assainissement, Régie à autonomie financière Eau, Atelier relais, Construction et Gestion des bâtiments à vocation économique et Très Haut Débit

Dans l'attente du vote du Budget Primitif 2026, il convient d'ouvrir par anticipation des crédits en Investissement afin de poursuivre le programme d'investissement en cours et permettre la continuité du service public.

Les ouvertures anticipées de crédits 2026 concernent :

* le budget principal pour un total de :

En dépenses : 4 961 594 €

* les budgets annexes :

- Assainissement pour un montant de 2 230 000 €

- Régie à autonomie financière Eau pour un montant de 2 873 000 €

- Atelier relais pour un montant de 5 000 €

- Construction et gestion des bâtiments à vocation économique pour un total de 8 250 €

- Très haut débit pour montant de 50 000 €

BUDGET PRINCIPAL :

- Total Dépenses : **4 961 594 €**

BUDGETS ANNEXES :**Assainissement**

IMPUTATION	LIBELLE	DEPENSE (€)
20/2031	Etudes	100 000
21/21532	Achats	130 000
23/2315	Travaux	2 000 000
TOTAL OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS		2 230 000

Construction – Gestion Bâtiments

IMPUTATION	LIBELLE	DEPENSE (€)
21/61/2135	travaux réparation bâtiment AA	8 250
TOTAL OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS		8 250

Très Haut Débit

IMPUTATION	SERVICE	LIBELLE	DEPENSE (€)
23/020/2315	THD	Installations, matériel et outillage techniques	50 000
TOTAL OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS			50 000

Atelier Relais

IMPUTATION	SERVICE	LIBELLE	DEPENSE (€)
16/01/165	ATRE	Dépôts et cautionnements reçus	5 000
TOTAL OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS			5 000

Régie Autonomie Financière - EAU

IMPUTATION	LIBELLE	DEPENSE (€)
20/2031	Etudes	125 000
21/21531	Achats	200 000
21/21561	Achats	150 000
23/2315	Travaux	2 398 000
TOTAL OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS		2 873 000

Monsieur le Président précise que d'énormes projets vont débiter en 2026 comme la station d'épuration de la Grand'Combe, de Saint Privat des Vieux... Ce qui va générer de gros investissements après toutes les études, après tous les accords, les subventions, les acquisitions de terrains, les servitudes... C'est d'une grande complexité.

Monsieur le Président propose d'ouvrir ces crédits anticipés 2026.

Votants : 99

Pour : 99 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

III - STRATÉGIE FINANCIÈRE

6. Fonds de concours exceptionnel pour la rénovation énergétique de l'école de l'Affenadou - commune de Portes

La commune de Portes a demandé l'attribution d'un fonds de concours exceptionnel pour la rénovation énergétique de l'école de l'Affenadou qui comprend le vestiaire du stade Dany Doucier

Les vestiaires du stade Dany Doucier sont situés dans l'école. S'agissant de bâtiment d'intérêt communautaire il convient de participer au financement des travaux de rénovation énergétique.

Monsieur le Président rappelle que les fonds de concours sont votés en Bureau lorsqu'ils font partie du Pacte fiscal et financier. Cela représente plus de 6 millions d'euros de fonds de concours versés de l'Agglomération aux communes sur un mandat. Dans cette délibération, il s'agit d'aider la commune parce que l'Agglomération est co-proprétaire avec la commune. La commune décide de porter la maîtrise d'ouvrage et il faut bien que l'Agglomération participe aux travaux concernant ses locaux. On leur verse aussi un fonds de concours de 8 000 € car ils ont été lauréats du Challenge du tri. Il y en a pour 200 000 € de travaux pour la commune.

Monsieur le Président propose d'octroyer un fonds de concours d'un montant de 17 322 €.

Votants : 99

Pour : 99 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

IV - RESSOURCES HUMAINES

7. Modification de la participation financière à la protection sociale complémentaire des agents couvrant le risque « santé » dans le cadre d'une procédure de labellisation

Le montant de la participation financière employeur instituée pour le risque « santé » est compris entre 0 et 15 € selon le niveau de rémunération.

À compter du 1^{er} janvier 2026, l'aide financière mensuelle est obligatoire et ne peut être inférieure à la moitié d'un montant de référence fixé à 30 € par décret et correspondant à un montant de 15 € par agent.

Monsieur le Président propose de supprimer, à compter du 1^{er} janvier 2026, la participation financière modulée selon la rémunération, et de fixer l'aide financière à 15 € par agent qui aura souscrit un contrat labellisé.

Votants : 99

Pour : 99 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

8. Rapport Social Unique (RSU) au titre de l'année 2024

Monsieur le Président rappelle que le Rapport Social Unique (RSU) dresse un bilan des ressources humaines et permet d'apprécier la situation de la collectivité à la lumière des données sociales regroupées en 10 thèmes majeurs.

Ce RSU a été présenté au Comité Social Territorial du 18 novembre 2025 et y a reçu un avis favorable.

Effectif global : 1433 agents au 31/12/2024, soit + 59 par rapport à 2023 mais - 5 par rapport à 2021.

Sur 2024 :

- + 23 fonctionnaires
- + 12 contractuels permanents
- + 24 contractuels non permanents

Répartition contractuels permanents / fonctionnaires : 28 % / 72 %, constant depuis 2022.

Monsieur le Président signale que la plupart des contractuels sont de catégorie B et A par conséquent non titularisable sauf réussite à concours. Il informe également que l'Agglomération nomme 100 % des effectifs qui réussissent le concours.

Répartition par catégorie constante depuis 2022 :

- Catégorie C : 70 %
- Catégorie B : 20 %
- Catégorie A : 10 %

Monsieur le Président explique que la structure est un peu déficitaire en catégories A et B par rapport aux catégories C, mais cela s'explique par les compétences portées par la collectivité.

Taux de féminisation constant depuis 2022 : 61 % de femmes au sein de l'agglomération, ce qui est lié aux métiers exercés notamment dans la petite enfance où il n'y a qu'un seul homme, ce n'est pas du sexisme ou de genrisme. Aujourd'hui ce sont majoritairement des femmes qui font les formations pour travailler dans ce secteur.

Mouvement d'effectif, 192 départs pour 228 arrivées, notamment :

- 26 départs à la retraite,
- 39 détachements sortants,
- 81 nominations de contractuels en stagiaires,
- 76 fins de contrats,
- 119 recrutements de contractuels sur emplois permanents,
- 84 recrutements de remplaçants.

Écarts de rémunération entre les femmes et les hommes :

Monsieur le Président rappelle qu'à grade et emploi équivalent il n'y a pas de différence de salaire entre les hommes et les femmes.

Chez les fonctionnaires, au global écart de 4,8 % en défaveur des femmes.

Sur 13 croisements filière/catégorie, 4 sont en faveur des femmes, 7 en faveur des hommes et 2 en situation d'égalité.

Scores index égalité pro : 47/50 pour l'écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires et 15/15 pour les contractuels permanents.

Absentéisme :

11 jours d'arrêt pour maladie ordinaire en 2024, contre 16 jours en 2022.

C'est 2 jours de moins que la moyenne nationale pour la fonction publique territoriale. **Monsieur le Président** ose croire que grâce à la bonne gestion des ressources humaines et la santé et qualité de vie au travail proposées dans la collectivité, ainsi que le management mis en place, on est un peu moins malade ici qu'ailleurs. Il rappelle également que ce sur ce mandat, il n'y a eu aucun jour de grève lié au fonctionnement du territoire. Il signale également que le dernier CST s'est déroulé à l'unanimité et sans drame. Il y a un dialogue permanent avec les agents à travers les organisations syndicales et les représentants des salariés. Il est très fier de voir la capacité qu'ils ont à travailler ensemble, ce qui ne veut pas dire qu'ils sont d'accord sur tout mais qu'ils trouvent des solutions.

Accidentéisme :

84 accidents en 2024, soit 13 de plus qu'en 2023.

Cela représente 6 accidents pour 100 agents, ils sont souvent liés aux métiers exercés. **Monsieur le Président** a demandé au Directeur Général et à la DRH d'être plus vigilants sur les accidents pour les diminuer et surtout pour faire respecter les consignes de sécurité par tous les agents.

Monsieur le Président propose de prendre acte de la présentation du rapport social unique au titre de l'année 2024.

Votants : 99
Pour : 99 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

9. Recrutement dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité

L'objectif est de permettre le recrutement d'agents contractuels dans le cadre de l'accroissement d'activité lié à la saisonnalité afin de renforcer les services sur des postes de :

- agent de collecte,
- agent technique et agent technique polyvalent,
- agent d'entretien, agent de service,
- chargé d'accueil, chargé d'accueil spécialisé,
- chargé d'accueil et de surveillance,
- gardien de déchetterie,
- gestionnaire administratif,
- guide conférencier, agent d'accueil,
- jardinier,
- surveillant de baignade,
- médiateur.

Monsieur le Président propose d'approuver le recrutement de ces agents contractuels et d'en fixer les modalités.

Votants : 99
Pour : 99 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

10. Création de postes modifiant le tableau des effectifs

Le Conseil doit décider de la création de postes budgétaires nécessaires dans le cadre de la promotion des agents et des recrutements envisagés pour pourvoir des postes pérennes afin d'assurer la bonne continuité des services.

Cat.	Grade	Nombre de postes à créer	Temps de travail	Date de création
A	Médecin 1 ^{ère} classe	1	28h00	18/12/2025
C	Adjoint technique	1	18h00	18/12/2025

Monsieur le Président propose d'approuver la création de ces postes.

Votants : 99
Pour : 99 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

V - JURIDIQUE - PRÉVENTION DES RISQUES

11. Protocole transactionnel d'accord pour la création d'une servitude parcelle section C n°1504 à Saint-Paul-la-Coste

En tréfonds de la parcelle section C n°1504 à Saint-Paul-la-Coste, est présente une canalisation d'eau potable. La présence de cette canalisation n'est autorisée par aucun acte, en conséquence le propriétaire a demandé à la REAAL la régularisation de la situation en procédant à la création d'une servitude.

La servitude d'une longueur de 125 mètres pour 4 mètres de large constitue une emprise de 400 m², le montant de l'indemnisation est fixé à 800 €.

Monsieur le Président propose d'approuver cette servitude.

Votants : 99

Pour : 99 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

12. Définition de l'intérêt communautaire des compétences obligatoires et autres de la Communauté Alès Agglomération

Monsieur le Président rappelle que les statuts de l'Agglomération votés à chaque début de mandat prévoient des compétences obligatoires, en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat... Dans les autres compétences, certaines sont déclarées d'intérêt communautaire, ce qui permet à chacun des maires d'en conserver ou pas la gestion. La seule modification porte sur la compétence petite enfance.

La loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi a introduit la notion d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant et a créé, à la charge des communes, les quatre nouvelles compétences suivantes :

- 1° recenser les besoins des enfants âgés de moins de 3 ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire,
- 2° informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de 3 ans ainsi que les futurs parents,
- 3° planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil,
- 4° soutenir la qualité des modes d'accueil.

Les compétences 1° et 2° doivent être obligatoirement exercées par toutes les communes. Les compétences 3° et 4° doivent être obligatoirement exercées par les communes de plus de 3 500 habitants.

Pour l'exercice de la compétence 3°, les communes de plus de 10 000 habitants doivent établir et mettre en œuvre le schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant. Pour l'exercice des compétences 2° et 4°, les communes de plus de 10 000 habitants doivent mettre en place le relais petite enfance.

Toutefois, Alès Agglomération est déjà compétente, de par ses statuts, en matière de « Petite enfance, enfance, jeunesse, enseignement » et notamment de « Construction, aménagement, entretien, gestion et coordination des structures d'accueil et des services (EAJE) qui s'adressent à la Petite Enfance (0 à 6 ans) et notamment pour les jardins d'enfants, micros crèches, structures multi accueils MAC, relais petite enfance, les salles d'activités petite enfance, etc. ».

Dans ce cadre, elle est compétente pour s'inscrire dans les différents dispositifs contractuels ou/et partenariaux réglementaires visant leur mise en œuvre (projet éducatif de territoire, convention territoriale globale, etc), coordonner et animer ces dispositifs, en lien notamment avec les communes membres et les partenaires financiers ainsi que soutenir et subventionner les associations ou organismes mettant en place des actions ou gérant des structures œuvrant en la matière.

Les compétences et dispositifs déjà exercées et mis en place à l'échelle du territoire d'Alès Agglomération (Projet social de territoire 2022-2026, Convention Territoriale Globale 2022-2026, Relais Petite Enfance, « espace famille & citoyen », etc.) satisfont particulièrement les nouvelles obligations.

Par souci de clarté et de cohérence de l'exercice de la compétence petite enfance, **Monsieur le Président** propose de déclarer ces quatre nouvelles compétences d'intérêt communautaire au titre de la compétence « action sociale d'intérêt communautaire ».

Votants : 99

Pour : 99 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

13. Soutien exceptionnel à l'abattoir du Vigan

L'abattoir du vigan est un outil de proximité participant de manière essentielle au maintien de la filiale locale d'élevage.

Il est géré par la SCIC Coopérative Bouchère Paysanne qui doit réaliser des travaux de modernisation de la chaîne ovine en urgence (65 % des effectifs abattus). Le montant des investissements s'élève à 60 000 €. Cependant, le modèle économique de la SCIC Coopérative Bouchère Paysanne est précaire, ce qui ne permet pas au groupement d'éleveurs de financer ces travaux.

La Communauté de Commune du Pays Viganais sollicite le soutien d'Alès Agglomération le 7 octobre 2025.

Monsieur le Président l'a dit en préambule, ils ont toujours soutenu toute activité liée à l'agriculture ou aux organismes de transformation. Il regrette juste qu'au moment où ils ont fait appel à d'autres territoires concernant l'abattoir d'Alès, il y a eu moins d'engouement pour les accompagner.

Il en profite pour donner une information sur l'abattoir d'Alès, qui n'est pas un abattoir communautaire, qui est un bâtiment qui appartient à la ville d'Alès qui a été géré d'abord en régie, puis avec une SEM qui a été liquidée et qui a été pris par une société. Aujourd'hui, il fonctionne sur un périmètre plus petit car il produit environ 1 200 tonnes par an. C'est une société qui a été créée, avec laquelle la ville d'Alès a fait un bail emphytéotique à l'euro symbolique pour permettre à la société d'investir, de gérer sans aides publiques. Cette société est aujourd'hui dans le plan prévu au départ. Elle est dans l'attente dans quelques semaines de l'agrément. Cela fonctionne parce qu'uniquement une dizaine de salariés ont été repris sur les 23. En divisant la masse salariale par deux, un loyer gratuit et des tarifs qui ont été sensiblement augmenté ce qui avait été refusé à la Ville d'Alès, cela peut fonctionner.

Madame Aurélie GENOLHER, vice-présidente et maire de la commune de Massillargues-Atuech, précise pour cette délibération qu'elle est à la demande des élus du PAT du Pays Viganais avec qui ils sont en lien. Ce n'est pas forcément très facile puisqu'à ce jour, toutes les intercommunalités, et en particulier certaines où des éleveurs sont présents, n'ont pas encore répondu à la demande. Elle doit aussi dire merci pour eux à Alès Agglomération. Elle précise que cette demande a été faite car la SCIC Coopérative Bouchère Paysanne doit faire des travaux urgents sur l'atelier ovins pour un montant de 65 000 €, la Région Occitanie a déjà apporté une partie du financement mais il en manque encore. Certains éleveurs apportent dans cet abattoir ou ont apporté quand il y a eu la fermeture temporaire d'Alès. Sur Massillargues-Atuech il y a deux éleveurs qui vont au Vigan ou à Alès en fonction de la situation.

Monsieur le Président précise que c'est toujours bien la solidarité. Il rappelle également qu'une des modifications qui a été apportée c'est que quand la Ville d'Alès gérait, ils abattaient quand ils voulaient, ça avait un coût assez énorme et là ils ont mis des règles en place pour optimiser leur fonctionnement.

Monsieur le Président propose d'accorder une aide exceptionnelle d'un montant de 1 000 € en soutien à cet abattoir.

Votants : 99

Pour : 99 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DGA DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

VI - RURALITÉ

14. Attribution d'aides aux travaux forestiers

Alès Agglomération a adopté le 24 octobre 2019 un règlement d'aides en faveur des travaux forestiers et dédié 1 000 000 € aux opérations sylvicoles déficitaires. Il s'agit d'un engagement important et inédit s'inscrivant dans le plan d'actions de la Charte Forestière de Territoire (CFT) du Pays des Cévennes.

Un propriétaire de parcelles forestières à Génolhac, sollicite une subvention de 80 % pour une opération de reboisement sur 2 ha avec une densité de 900 tiges/ha, dans un peuplement de châtaignier dépérissant. Les essences concernées sont le Cèdre de l'Atlas, le Cormier, le Tilleul à grandes feuilles, l'Alisier blanc, le Poirier et le Pommier sauvages et de l'olivier.

M. Cédric MALKI :

Commune : Génolhac

Projet : reboisement

Surface : 2 ha

Coût total projet : 24 211,50 € TTC

Autofinancement : 4 842,30 €

Alès Agglomération aide attribuée : 19 369,20 €

Un propriétaire de parcelles forestières à Soustelle, sollicite une subvention de 80 % pour une opération de création de piste sur 2 000 m avec la création d'aires de retournement afin d'exploiter les bois au sein d'un massif forestier de 20 ha. Ce projet profitera également aux propriétaires voisins en désenclavant l'ensemble du massif soit 50 ha au total. Les pistes déboucheront sur la départementale D32. Deux demandes d'ouverture d'accès sont en cours auprès du service voirie du département. Les premières opérations d'éclaircie permettront de mobiliser environ 1 400 m³ et 2 000 m³ puis de réaliser un reboisement

M. Georges RIBOT :

Commune : Soustelle

Projet : création de piste forestière

Linéaire : 1 850 m

Coût total projet : 75 196,80 € TTC

Autofinancement : 15 039,36 €

Alès Agglomération aide attribuée : 60 157,44 €

Un propriétaire de parcelles forestières à Aujac, sollicite une subvention de 80 % pour un reprofilage de piste sur 900 m avec la création d'une aire de retournement afin d'effectuer un reboisement. Le reboisement sur peuplement feuillus non dépérissant bénéficierait d'une subvention de 70 %, tel que le règlement le prévoit.

M. Alexandre VARLET :

Commune : Aujac

Projet : reprofilage de piste forestière et reboisement

Surface : 2 ha

Linéaire : 900 m

Coût total projet : 39 664,70 € TTC

Autofinancement : 10 897,60 €

Alès Agglomération aide attribuée : 28 767,10 €

Deux propriétaires de parcelles forestières, dont une mandataire, sont associées au sein d'un regroupement informel, Le Mas Rousselau Martinet. Elles sollicitent une subvention de 80 % pour une opération de création de piste sur 350 m avec la création d'une aire de retournement ainsi que trois tirs de débardage pour un total de 150 m. L'objectif de ces opérations est de pouvoir accéder à un peuplement de Pin maritime et d'y effectuer des éclaircies. La surface desservie après projet est de 7 ha.

Mme Béatrice DELGADO (mandataire pour Mme DELMAS Annie) :

Commune : Le Martinet

Projet : création de piste forestière et tir de débardage

Linéaire : 500 m

Coût total projet : 8 490,00 € TTC

Autofinancement : 1 698,00 €

Alès Agglomération aide attribuée : 6 792,00 €

Monsieur le Président précise que c'est 115 000 € donc ce n'est pas rien, mais ils sont nécessaires pour l'entretien des forêts du territoire. On parle beaucoup des risques incendies, de l'eau, du carbone et donc de la qualité de l'air, l'aménagement des territoires. Aider les propriétaires sylvicoles et forestiers est important.

Monsieur le Président propose d'attribuer 4 aides aux propriétaires pour un montant total de 115 085,74 €.

Votants : 98

Pour : 98 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Georges RIBOT ne prend pas part au vote

VII - TOURISME

15. Avenant n°1 à la Convention de Prestations Intégrées - Missions de promotion touristique de la SPL Alès Cévennes

Une Convention de Prestations Intégrées (CPI) a été signée le 27 décembre 2024 avec la SPL Alès Cévennes, pour lui confier des missions de promotion touristique, y compris la gestion de l'Office de Tourisme communautaire. Cette convention a pris effet au 1^{er} janvier 2025 pour se terminer le 31 décembre 2027.

Pour l'année 2025, le montant de la compensation pour charges de service public a été fixé à 1 080 300 €.

Par ailleurs, le montant de la charge forfaitaire annuelle destinée à couvrir le coût d'intervention de la SPL Alès Cévennes a été fixé à 40 000 € pour 2025.

Monsieur le Président propose que les mêmes sommes soient allouées pour l'année 2026 par la Collectivité à la SPL Alès Cévennes et d'approuver cet avenant N°1 à la convention de prestations intégrées mission de promotion touristiques avec la SPL Alès Cévennes.

Votants : 99

Pour : 99 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DGA CADRE DE VIE

VIII - INFRASTRUCTURES

Redevances Agence de l'Eau 2026 et modalités de facturation et de reversement de la redevance

Depuis le 1^{er} janvier 2025, les Agences de l'eau ont modifié le système des redevances eau potable et assainissement collectif appliquées sur les factures d'eau :

- la redevance "pollution" a été supprimée,
- la redevance "modernisation des réseaux de collecte" a été supprimée,
- il a été créé une redevance "consommation d'eau potable",
- il a été créé une redevance "performance des réseaux d'eau potable",
- il a été créé une redevance "performance des systèmes d'assainissement collectif".

Pour chacune de ces redevances performance, le montant annuel dû par la collectivité à l'Agence de l'eau prend en compte : les volumes facturés aux abonnés, le tarif de base de la redevance (en €/m³) voté par l'Agence de l'eau et le coefficient de modulation de ce tarif de base dont la valeur est dépendante de la performance des équipements de la collectivité.

La collectivité doit délibérer annuellement sur le montant des tarifs qui seront appliqués sur les factures d'eau. Ces tarifs sont appelés "contre-valeurs".

Il convient également de préciser par qui et en application de quoi cette contre-valeur est facturée puis reversée à la collectivité.

16. Contre-valeur de la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif

En 2026, le tarif de base de la redevance performance des systèmes d'assainissement collectif, fixé par l'Agence de l'Eau, est de 0,09 €HT/m³.

Le coefficient de modulation, calculé en fonction de la performance des systèmes d'assainissement collectif d'Alès Agglomération, est de 0,428.

Monsieur le Président propose de fixer le montant de la contre-valeur 2026 relative à la redevance pour performance des réseaux d'eau potable à : $0,428 \times 0,09 = 0,04$ € HT / m³.

Votants : 99

Pour : 99 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

17. Contre-valeur de la redevance pour performance des réseaux d'eau potable

En 2026, le tarif de base de la redevance performance des réseaux d'eau potable, fixé par l'Agence de l'eau, est de 0,06 €HT/m³.

Le coefficient de modulation calculé en fonction de la performance des réseaux d'eau potable d'Alès Agglomération est de 0,799.

Monsieur le Président propose de fixer le montant de la contre-valeur 2026 relative à la redevance pour performance des réseaux d'eau potable à : $0,799 \times 0,06 = 0,05$ € HT / m³.

Votants : 99

Pour : 99 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

IX - ENVIRONNEMENT URBAIN

18. Constitution d'un Syndicat Mixte d'Études et de Préfiguration de gestion des déchets ménagers du Gard

Monsieur le Président rappelle que la gestion de l'eau va coûter excessivement cher à très court terme avec l'évolution des normes, la raréfaction de la ressource, le réchauffement climatique et l'état des réseaux et des STEP. Elle va coûter plus de 200 millions d'euros, avec le plan Alès Aggl'Eau 2030. Et puis de l'autre côté, on a le deuxième gros sujet majeur, c'est la gestion des ordures ménagères. Il parle bien des ordures ménagères, tout flux d'ordures ménagères, c'est la compétence de l'Agglomération. Il le redit, Alès Agglomération n'a pas la compétence pour gérer les déchets des professionnels. Dans ce mandat, on a fait beaucoup de choses, malheureusement on ne peut pas faire de bilan, mais on a fait des plans, culture, poubelles, eau, projet de territoire, projet alimentaire de territoire. On a fait des plans, ça a été beaucoup de travail.

Dans le Plan déchets, le coût est énorme, pas loin de 29 millions d'euros, investissement compris 27 millions de fonctionnement. Il va falloir le diminuer parce qu'il n'est pas couvert par la TEOM, enfin pas suffisamment. L'une des solutions est d'augmenter le tri, créer des centres de tri multiflux, et surtout, pour 2035, comme le veut la loi, travailler sur le traitement des ordures ménagères résiduelles. Elles auront pour obligation en 2035 d'être revalorisée en matière à hauteur de 40 % et revalorisées en énergie à hauteur de 70 % du flux restant. À partir de cette date, la mise en décharge devra se limiter à 10 % du produits des ordures ménagères. C'est un chantier colossal.

Aujourd'hui, aucun territoire du département du Gard n'est prêt à cette échéance, y compris Nîmes Métropole qui a la chance d'avoir une Unité de Valorisation Énergétique (UVE) ou autrement appelé incinérateur. Cela leur permet d'être plus que bien sur la valorisation énergétique, puisqu'ils font de la chaleur, du froid et de l'électricité, mais ils ne sont absolument pas prêts pour la valorisation matière, c'est le recyclage, le réemploi des déchets. Pour le faire, il n'y a pas beaucoup de solutions, c'est le Combustible Solide Résiduel (CSR) qui permet d'avoir une valorisation matière, c'est-à-dire qu'on prend les matériaux on en fait des briquettes pour faire de l'énergie ou de la vapeur. Il faudra sur le Gard créer un exutoire et que tous les EPCI se regroupent.

L'idée a été de créer ensemble avec tous les EPCI sauf un, une Entente Départementale pour travailler sur à la fois la connaissance et sur des projets pour gérer les déchets à court, moyen et long terme. À la demande générale, il préside cette Entente. Ils ont décidé sur proposition du Président de l'Agglomération de Bagnols, de créer un Syndicat Mixte d'Études et de Préfiguration de gestion des déchets ménagers du Gard.

Cette création est proposée car l'Entente c'est une association et elle ne permet pas d'obtenir des subventions et de mener certaines études, le syndicat mixte le permettra. Il n'aura aucun coût de fonctionnement, les élus qui y siégeront ne seront pas rémunérés et les cadres qui y travailleront seront la mutualisation de ceux de toutes les intercommunalités. Les seules dépenses de ce syndicat seront les études menées et pour lesquelles ils demanderont des subventions de tous les partenaires.

À l'issue de ce syndicat des décisions seront prises, dans 2,3 ou 4 ans mais pas plus tard et les intercommunalités décideront ce qui sera fait ensemble. À savoir créer un nouvel exutoire, retravailler chacun de son côté...

La bonne nouvelle, c'est qu'aujourd'hui, Nîmes métropole, qui n'avait pas au début tout à fait saisi l'intérêt de rentrer dans ce syndicat, pensant qu'avec leur UVE, ils étaient sortis d'affaire, a voté l'adhésion à ce syndicat. Il sera créé en janvier ou février. Toutes les décisions seront reportées dans les conseils communautaires, d'Agglomération et de communautés de communes.

Monsieur le Président signale qu'ils sont tous les bienvenus dans le syndicat pour échanger, il y a une structure officielle puisqu'il le faut mais tout le monde peut venir.

Monsieur le Président propose d'adhérer au syndicat et de se désigner en tant que représentant et Monsieur Jean-Michel PERRET comme suppléant.

Votants : 99

Pour : 99 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

19. Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

En vertu de l'article L2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales, il revient au président de l'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) compétent de présenter à son assemblée délibérante un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de gestion des déchets.

Ce rapport porte sur l'ensemble des informations correspondant aux indicateurs techniques et financiers du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés, soit :

- les indicateurs techniques concernent notamment le nombre d'habitants desservis, les types de collectes proposées et les exutoires des différents déchets ;
- les indicateurs financiers se rapportent aux modalités d'exécution du service de gestion des déchets, au montant annuel global des dépenses et recettes et à leurs modes de financement.

LES INDICATEURS TECHNIQUES

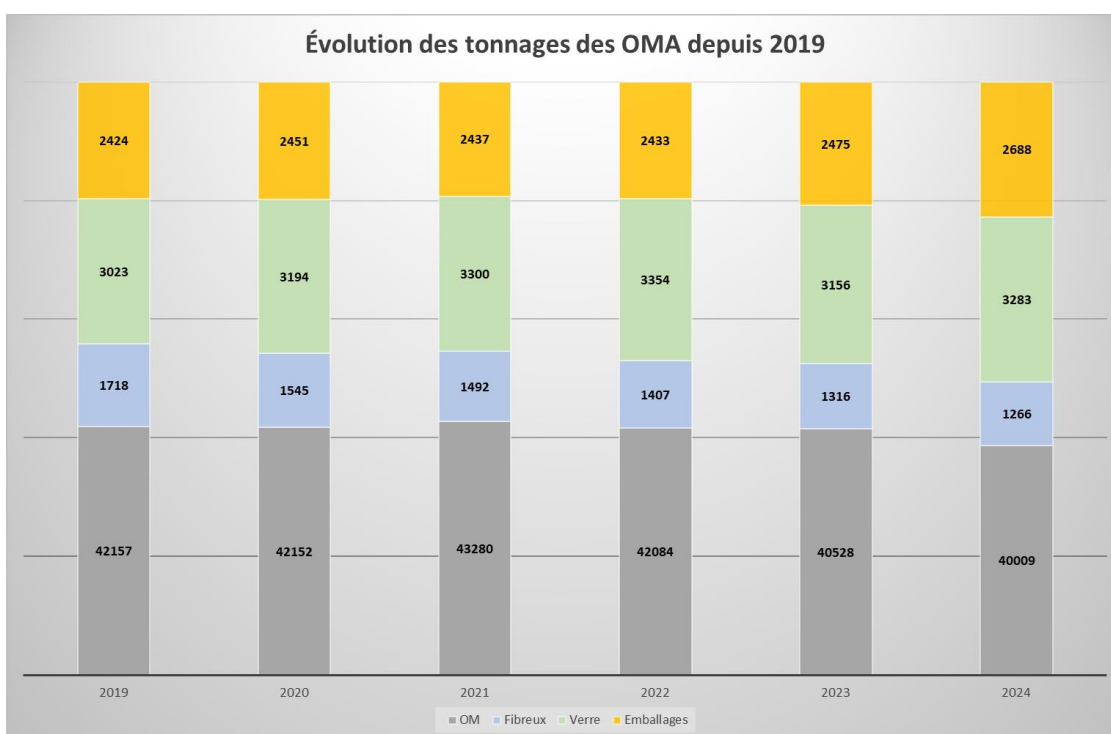
Monsieur le Président informe que La Communauté Alès Agglomération :

- Créée le 1^{er} janvier 2017 (dernière fusion)
- Compétence obligatoire « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » (Partie traitement transférée à deux syndicats)
- Collecte :
 - Partie SITOM Sud Gard pour 18 de ses communes (11 674 habitants)
 - Partie SMIRITOM pour les 54 autres communes (122 382 habitants)

84 102 tonnes de déchets collectées = 47 245 tonnes d'OM et de tri sélectif collectées + 36 857 tonnes apportées en déchèteries

Monsieur le Président rappelle que le territoire, étant l'addition d'anciens EPCI, a des modes de collecte qu'il a fallu harmoniser. Chacun avait son propre mode de ramassage, de traitement et de collectes des emballages, des fibreux, du verre, des cartons, et des textiles. Il y a encore quelques différences, par exemple sur le territoire du SITOM Sud Gard, ce ne sont pas des bacs jaunes, mais des bacs bleus. Cela paraît bête mais pour communiquer c'est compliqué.

Il rappelle que la nouvelle politique de gestion des déchets qui a été mise en place commence à porter ses fruits, pas encore suffisamment, il faut être encore meilleur. Il faut un engagement individuel et collectif pour aller encore plus loin, ce n'est pas suffisant.



Les performances

OMR : - 1,28% entre 2023 & 2024, il y a des conséquences sur la TGAP

Tendance 2025 - baisse

Emballages : + 8,61 % entre 2023 & 2024 c'est grâce à l'extension des consignes de tri

Tendance 2025 - hausse

Fibreux : - 3,80 % entre 2023 & 2024, il faut faire mieux

Tendance 2025 - baisse

Verre : + 4,02 % entre 2023 & 2024, au sein de l'Occitanie, le Gard est le département qui trie le moins bien le verre et dans le Gard, le Nord du département trie moins bien le verre. Il faut être meilleur, trouver une bouteille en verre dans un sac d'OMR ce n'est pas de compost possible et le sac est mis soit en incinération, soit en décharge.

Tendance 2025 - hausse

Sur la collecte en déchèteries et les cartons bruns

Pour les déchèteries :

Progression entre 2023 et 2024 de + 3,8% (tous flux confondus) essentiellement dû à :

- Création de plateforme à végétaux - pas de limitation de tonnages et réponse aux OLD (Obligations Légales de Débroussaillage).
- Tri des collectes « encombrants » via les déchèteries pour favoriser les filières REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) ~ **+ 6,7 % de D3E et DEA.**

Pour les cartons bruns :

Progression entre 2023 et 2024 de + 7,3% (déchèteries + colonnes aériennes)

- Grâce au déploiement des colonnes dédiées aux cartons bruns dans le cadre de la Nouvelle Politique des Déchets.
- Grâce aux différentes sensibilisations effectuées par les ambassadeurs du Tri pour le retrait des cartons bruns dans les OMR.

Zoom sur les filières REP en déchèterie

Les avantages de la mise en place des filières REP ce sont des non dépenses. Par exemple quand on retape une maison et qu'il y a des déchets sur les matériaux on doit les ramener chez les producteurs et eux ont l'obligation de les reprendre, c'est compris dans les écotaxes payées en achetant les matériaux :

- Transport des bennes → à la charge de l'éco-organisme
- Coûts de traitement → à la charge de l'éco-organisme
- Soutien financier à la tonne collectée.

Évolution des tonnages des Déchets d'Ameublement (DEA) ⇒ + 9,79% entre 2023 & 2024

Tendance 2025 à la hausse

Évolution des tonnages des Déchets Électriques et Électroniques (D3E) ⇒ - 4,16% entre 2023 & 2024

Tendance 2025 stagne

Les actions phares en 2024 et 2025

En 2024, on a déployé les composteurs individuels parce que les bio déchets ne doivent pas être mis dans la poubelle noire. 4369 composteurs individuels distribués et 11 aires pour les composteurs collectifs, il faut continuer. En 2025 ces mises a disposition sont poursuivies.

Il y a également eu le déploiement des filières REP

Et aussi les campagnes de communication qui ont permis en 2024 de faire comprendre l'importance du tri avec la très belle petite série les Abutris, les concours qui ont été lancés. En 2025, inauguration du centre de valorisation de tri multflux de Saint Hilaire de Brethmas qui remplace la déchèterie du quai du Mas d'Hours, pour le moment elle fonctionne très bien, les gens viennent en nombre. Il y a 15 jours il y a eu un week-end avec des arrêts maladie qui auraient obligés à fermer une déchèterie, les services ont décidé avec Ghislain Bavre et Christelle Gentric d'aller tenir la déchèterie de Salindres qui aurait dû être fermée s'ils n'y avaient pas été. Ce qui a permis de voir les problématiques rencontrées dans les déchèteries et de la maintenir ouverte. Il tient à les féliciter d'avoir assuré le maintien du service public.

Monsieur Philippe RIBOT, vice-président et maire de la commune de Saint Privat des Vieux, demande s'il ne devait pas y avoir une nouvelle vague de distribution des composteurs individuels ? Et pour quand elle est prévue ? il a eu des réclamations en mairie à ce sujet.

Monsieur le Président informe qu'elle est en cours, il y a 5 000 composteurs par an à distribuer, peut être qu'il n'y a plus suffisamment de communication sur le sujet. Il en reste 2 000, il est possible de venir à l'Atome pour en demander. Il rappelle également qu'il est possible de les acheter individuellement.

LES INDICATEURS FINANCIERS

Ils se retrouvent dans le budget général d'Alès Agglomération, ce n'est pas un budget annexe.

Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Total Dépenses
26 734 328 €	2 411 895 €	29 146 223 €
199,43 € / hab	17,99 € / hab	217,42 € / hab

Monsieur le Président signale que le budget global de l'Agglomération est de 108 millions d'euros. C'est le quart des dépenses qui est jeté à la poubelle, l'Agglomération ne produit pas de déchets mais ramasse ceux produits par les habitants. Ce qui veut dire que cela ne peut pas être maîtrisé en interne, il est juste possible de faire de la communication pour inciter les gens à faire des efforts. La difficulté se trouve là.

Madame Geneviève BLANC, membre du Bureau de Communauté et maire de la commune d'Anduze, pense que ce sur quoi ils ont collectivement pas mal d'efforts à faire c'est sur les composteurs collectifs, il faut en mettre plus dans les communes. Une des manières de faire en sorte que cela fonctionne bien serait d'avoir des seaux individuels pour aller au composteur collectif. Ce serait plus pertinent, il vaut mieux avoir des seaux pour les composteurs collectifs que pour les individuels. C'est peut-être un détail pour certains mais dans la démarche pédagogique pour aller porter ses déchets cela fait partie des priorités car il permet de faciliter la tâche.

Monsieur le Président est d'accord avec elle, il ne voit pas l'intérêt d'avoir un seau pour les composteurs individuels, ce sera étudié en 2026.

TEOM	RSC	Soutiens CS autres	Total Recettes
24 309 847 €	82 875 €	1 603 425 €	25 996 147 €
181,34 € / hab	0,62 € / hab	11,96 € / hab	193,92 € / hab

Population prise en compte : 134 056 habitants

Monsieur le Président précise qu'il faut rapprocher la TEOM des dépenses de fonctionnement et d'investissement. On constate qu'elle est loin de couvrir toutes les dépenses. Il y a quand même quelques soutiens avec les organismes comme Citeo ou autres qui permettent de sponsoriser un peu. Plus on trie plus les organismes versent à l'Agglomération. Il y a 3 millions d'écart entre les recettes et les dépenses, ils sont pris sur le budget général de l'Agglomération pour payer la gestion des poubelles. Ces 3 millions c'est moins d'investissement pour l'Agglomération, moins de crèches, de culture... Ce sont des choix pour les années à venir.

Monsieur Philippe RIBOT, signale que la TEOM est considérée sur la valeur locative et donc sur des villages péri-urbains, des petits retraités qui ne gagnent pas beaucoup d'argent ont une part de TEOM qui est plus importante que la part de taxe foncière à attribuer à la commune. Cela devient des montants particulièrement élevés pour des couples qui produisent peu d'ordures ménagères et qui en plus jouent le jeu du tri.

Monsieur le Président est entièrement d'accord, c'est un débat qu'ils ont depuis 20 ans. Aujourd'hui, le calcul de la TEOM n'est pas logique entre un appartement où l'on vit à 6 et une maison où il n'y a que deux personnes. C'est le mode de calcul fixé par l'État, il faudrait que ce soit revu à Paris pour être plus en responsabilité avec la production, c'est une drôle de solidarité.

Madame Aurélie GENOLHER, veut remercier le service, qu'elle a reçu sur sa commune, pour mettre à plat l'ensemble des données sur l'élimination des déchets, et en particulier, elle le dit pour les maires, surtout des communes rurales, par rapport à la difficulté avec les professionnels. Sur sa commune, elle ne pense pas être la seule, elle a quand même pas mal de soucis avec des poubelles qui disparaissent et puis qui reviennent. Certaines qui sont remplies par des cartons, par du polystyrène, alors qu'elles sont juste en face d'un professionnel et quand on va lui dire, il dit « ah non, non, pas du tout ». Donc elle pense qu'on va en arriver à un moment donné où on va demander à avoir les contrats avec les professionnels pour être sûr qu'ils traitent bien individuellement leurs déchets. Mais voilà, elle croit qu'il faut vraiment qu'on soit dans la transparence, en particulier sur les coûts. Elle le dit souvent, mais c'est bien, et elle parle aussi pour elle, elle pense que c'est bien que ce soit dans le journal d'Ales Agglomération. Elle pense aussi que ce serait bien qu'on ait peut-être des petits articles assez concis, bien faits au niveau de la communication, qu'on puisse insérer dans les bulletins municipaux ou les journaux communaux. Mais en tout cas, pour que vraiment l'utilisateur se rende compte de ce que ça représente et qu'on détruise un peu toutes ces fake news de « je m'en fous, je mets tout dans la même poubelle parce que de toute façon, au final, ça arrive au même endroit ». Donc elle pense qu'il faut aussi qu'ils aient des éléments pour pouvoir aussi casser toutes ces idées et ces préjugés qui commencent à suffire.

Monsieur le Président prolonge ce que vient de dire Aurélie Génolher. Il partage tout ce qu'elle vient de dire. Et il veut rajouter, parce qu'il a des remarques qui arrivent au cabinet ou dans les services directement comme quoi les sacs jaunes sont mis dans le camion des bennes. Il faut savoir qu'aujourd'hui, pour faire, des non-dépenses, pas des économies, lorsqu'il y a des erreurs de tri qui sont repérées par les agents, notamment des sacs jaunes ou des bacs jaunes, les consignes leurs sont données de ne pas ramasser les sacs jaunes. Parce que cela coûte deux fois plus cher. On doit payer le tri, ça arrive au centre de valorisation, c'est rejeté, et c'est après retraité et c'est des poubelles. Les refus de tri reviennent à 450 € la tonne. Donc du coup, on peut voir sur les routes des agents mettre des sacs jaunes avec les noirs car il y aura un refus de tri à l'arrivée, il l'a expérimenté. C'est uniquement pour éviter de les mettre dans les camions jaunes et de les remettre dans les camions noirs après. Et donc, il faut bien expliquer aux gens que les refus de tri coûtent deux fois plus cher. Donc il faut être très précis, il le dit sur le verre, parce qu'il y a beaucoup d'erreurs, les verres en verre, les verres à ballons, les verres à eau, à pastis, à whisky, ou à vin, ne se mettent pas avec le verre, ils se mettent dans la poubelle noire. Seules les bouteilles et les flacons se mettent dans la colonne. Il faut que tous, répètent les consignes de tri, parce que ça coûte excessivement cher. On doit avoir 2 millions de refus de tri dans les 26 millions. C'est 2 millions d'économies potentielles.

Monsieur Serge BORD, membre du Bureau de Communauté et maire de la commune de Saint Julien les Rosiers, souhaite revenir sur cette question de gestion des déchets ménagers, qui est une compétence communautaire, mais on pourrait presque dire que c'est une compétence partagée. Parce qu'il ne se passe pas une semaine sans qu'il ait au moins deux agents qui passent un jour ou un jour et demi sur la commune pour ramasser un tas de choses. Donc aujourd'hui, il veut crier au secours. Parce que vraiment, il y a eu de la communication qui a été faite. On parle toujours du problème de la communication. Mais les gens qui sont peu citoyens, savent bien qu'on ne met pas n'importe quoi dans la rue. Donc c'est vraiment un problème, il dirait presque, d'éducation aujourd'hui. Il se demande ce qu'ils ont raté dans cette affaire ? Parce que, vraiment, les gens se comportent comme des porcs. Voilà. Alors, il ne veut pas généraliser, mais quand même, aujourd'hui, sur le territoire, en particulier son territoire périurbain, il est désolé tous les lundis matin. Et s'il fait le compte des agents qu'il met à disposition pour faire en sorte que sa commune soit à peu près propre, à la fin de l'année, il y a une sacrée note.

Monsieur le Président confirme que c'est un dossier compliqué, mais c'est pour ça que quand Monsieur Bord parle de compétences partagées, de toute façon, elle est partagée au-delà des compétences. Elle doit être portée par chacun des maires qui sont en proximité. S'il est un ardent défenseur des communes, c'est aussi pour ça. C'est parce que les maires et les équipes municipales, les agents municipaux doivent aussi porter ce sujet... S'il n'y a que l'agglo sur 800 km², on n'y arrivera pas. Donc c'est vraiment une compétence qui doit être partagée avec des millions, millions d'économies à la clé. On pourrait gagner sans problème, ça a été calculé, 5 à 6 millions si on ne faisait pas tout bien, juste tout moins mal. Il y a un enjeu pour les prochaines années. C'est embêtant d'avoir à parler de ça en conseil communautaire, on est là pour créer, mais c'est aussi pour faire des économies, pour faire plein d'autres choses.

Monsieur le Président propose d'approuver le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Votants : 99

Pour : 99 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DGA POLITIQUES PUBLIQUES

X - TEMPS LIBRE

20. Montant des prix attribués aux gagnants du « Challenge des courses sur route Alès Agglomération 2025 »

Le « Challenge des courses sur route Alès Agglomération » se clôturera au début de l'année 2026. Afin de récompenser les participants, Alès Agglomération attribuera des récompenses aux coureurs ayant obtenus les meilleurs résultats (toutes catégories confondues et par catégories).

Ces récompenses prendront la forme de :

- 2 trophées pour le meilleur homme et de la meilleure femme (47,95 € l'unité) ;
- de bons d'achat pour l'ensemble des participants classés soit au scratch, soit par catégorie (montant total 4 260.00 € TTC).

INTITULE	PRIX
1 ^{er} Scratch homme	200,00 €
2 ^{ème} Scratch homme	160,00 €
3 ^{ème} Scratch homme	140,00 €
4 ^{ème} Scratch homme	120,00 €
5 ^{ème} Scratch homme	100,00 €
1 ^{ère} Scratch femme	200,00 €
2 ^{ème} Scratch femme	160,00 €
3 ^{ème} Scratch femme	140,00 €
4 ^{ème} Scratch femme	120,00 €
5 ^{ème} Scratch femme	100,00 €
1 ^{er} Cadet homme	70,00 €
2 ^{ème} Cadet homme	60,00 €

INTITULE	PRIX
3 ^{ème} Cadet homme	50,00€
1 ^{ère} Cadette femme	70,00 €
2 ^{ème} Cadette femme	60,00 €
3 ^{ème} Cadette femme	50,00€
1 ^{er} Junior homme	70,00 €
2 ^{ème} Junior homme	60,00 €
3 ^{ème} Junior homme	50,00 €
1 ^{ère} Junior femme	70,00 €
2 ^{ème} Junior femme	60,00 €
3 ^{ème} Junior femme	50,00 €
1 ^{er} Espoir homme	70,00 €
2 ^{ème} Espoir homme	60,00 €
3 ^{ème} Espoir homme	50,00 €
1 ^{ère} Espoir femme	70,00 €
2 ^{ème} Espoir femme	60,00 €
3 ^{ème} Espoir femme	50,00 €
1 ^{er} Senior homme	70,00 €
2 ^{ème} Senior homme	60,00 €
3 ^{ème} Senior homme	50,00 €
1 ^{ère} Senior femme	70,00 €
2 ^{ème} Senior femme	60,00 €
3 ^{ème} Senior femme	50,00 €
1 ^{er} Master 0 homme	70,00 €
1 ^{ère} Master 0 femme	70,00 €
1 ^{er} Master 1 homme	70,00 €
1 ^{ère} Master 1 femme	70,00 €
1 ^{er} Master 2 homme	70,00 €
1 ^{er} Master 2 femme	70,00 €
1 ^{er} Master 3 homme	70,00 €
1 ^{er} Master 3 femme	70,00 €
1 ^{er} Master 4 homme	70,00 €
1 ^{er} Master 4 femme	70,00 €
1 ^{er} Master 5 homme	70,00 €
1 ^{er} Master 5 femme	70,00 €
1 ^{er} Master 6 homme	70,00 €

INTITULE	PRIX
1 ^{er} Master 6 femme	70,00 €
1 ^{er} Master 7 homme	70,00 €
1 ^{er} Master 7 femme	70,00 €
1 ^{er} Master 8 homme	70,00 €
1 ^{er} Master 8 femme	70,00 €
1 ^{er} Finisher Homme	60,00 €
1 ^{er} Finisher Femme	60,00 €
TOTAL	4260,00€

Monsieur le Président propose d'approuver le montant des prix offerts aux vainqueurs.

Votants : 99

Pour : 99 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DIRECTION GÉNÉRALE

XI - DIVERS

21. Décisions prises par délégations

Conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, **Monsieur Le Président** rapporte, les décisions prises par délégations (délégations au Bureau et délégations au Président).

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Président** souhaite à toutes et tous de bonnes fêtes, en famille, entre amis, comme chacun le souhaite, mais en tout cas de belles fêtes de fin d'année, fêtes de Noël. Il leur donne rendez-vous le 14 janvier pour les vœux d'Ales Agglomération, le 12 janvier pour les élus, s'ils le souhaitent, pour les vœux au personnel. La séance est levée à 19h37.